

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 19 avril 2018

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3867-2013.

Dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro.
Phase 1 Suivi.

Argumentation de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) sur la recevabilité et le fondement juridique de la conclusion de la 3^e demande réamendée d'Énergir en phase 1 quant à des « ajustements possibles » à la Méthode d'allocation de coûts retenue.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli l'argumentation de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) sur la recevabilité et le fondement juridique de la conclusion de la 3^e demande réamendée d'Énergir en phase 1 quant à des « ajustements possibles » à la Méthode d'allocation de coûts retenue, en phase 1 (suivi) du présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le Système de dépôt électronique (SDÉ).